

<p style="text-align: center;">Rapport du Comité d'examen de la structure de la Section locale 70008</p>

Le Comité d'examen de la structure de la Section locale 70008 a été nommé par Todd Panas, président national du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement (STSE), le 14 septembre 2017.

Composition du Comité

Consoeur Karla Levangie-Connor, vice-présidente régionale, Atlantique
Confrère Steve Maund, vice-président régional, N-B./Î-P-É
Confrère Todd Panas. Président national, membre de droit

Mandat du Comité

1. Le Comité procédera à l'examen de la structure de la Section locale 70008 à Ottawa (Ontario) au plus tard le 15 octobre 2017.
2. Le Comité remettra un rapport écrit accompagné de recommandations, au président national du STSE d'ici le 30 novembre 2017.
3. Le Comité pourra convoquer des entrevues avec quelconque dirigeant(e) de ladite section locale et/ou dirigeant(e) national(e), présent(e) et ancien(ne), membre de comités d'enquête précédents ou tout autre membre qui, de son avis, pourrait avoir des renseignements pertinents.
4. Le Comité tiendra à jour un registre de tous les documents pertinents, déclarations écrites et autres dossiers utilisés pour rédiger son rapport final et les recommandations y afférentes.

Le Conseil national a approuvé le mandat du Comité à l'issue d'un scrutin organisé par courriel en date du 29 septembre 2017.

Contexte

Le Conseil national du STSE a autorisé le présent comité à procéder à un examen de la structure de la Section locale 70008. À la suite d'une motion adoptée par le Conseil national du STSE, la Section locale 70008 a été placée en fiducie en juin 2017. Ladite section avait fait l'objet d'un conflit interne entre ses membres élus et non-élus. Au cours des neuf dernières années, de nombreuses plaintes avaient été déposées, suivies par des enquêtes formelles entre l'Exécutif de la Section et les membres.

Les plaintes et enquêtes en question s'avèrent coûteuses pour l'Élément et la Section locale, alors qu'il y avait peu de motivation, voire aucune, pour essayer de régler les problèmes internes susmentionnés. Cette situation a découragé des membres de participer à des réunions et autres événements syndicaux, ainsi qu'à chercher à obtenir de l'aide en cas de besoin.

En outre, bien qu'il incombe à la Section locale d'assurer des services de représentation à quelque 2 400 membres répartis dans plus de 20 édifices dans la région d'Ottawa, lors de la dernière assemblée générale annuelle en date du 24 novembre 2017, pourtant essentielle pour discuter de l'avenir de la proposition de fusion entre deux Éléments, seuls 42 membres étaient présents. Le bureau national du STSE a reçu plusieurs rapports de ministères selon lesquels les membres se sont fait dire que le Syndicat ne les aiderait pas. Par ailleurs, des membres ont laissé savoir au bureau national qu'ils avaient reçu des renseignements inexacts de l'Exécutif de leur section locale.

Demande exprimée par le Comité

Une fois le Comité mis en place, le confrère Maund demanda les renseignements suivants aux fiduciaires de la Section locale 70008, soit Shimen Fayad et Michel Lépine :

- La liste détaillée des effectifs dont le nombre total de membres, les lieux de travail des membres, le nombre de membres à chacun de ces lieux, et la direction ministérielle dont ils relèvent ;
- Une copie des Règlements internes actuels de la Section 70008 ; et
- Des copies des Statuts du STSE de divers endroits du pays.

Le 29 septembre 2017, le Comité reçut la demande de renseignements en question, après quoi il prépara un tableau ventilant les données ainsi reçues.

Réunions du Comité

Le Comité convoqua sa première réunion en personne les 4 et 5 octobre 2017 à Ottawa, dans la salle du Conseil du bureau national du STSE, rue Lancaster, et se réunit de 9 h à 16 h chacune de ces deux journées.

Les membres ci-après du Comité y étaient présent(e)s :

- Consoeur Levangie-Connor, et
- Confrère Maund.

Le Comité y examina son mandat et discuta de la façon dont il devrait procéder, après quoi il prit les décisions suivantes :

- Examiner la structure actuelle des membres à leurs lieux de travail (édifices) dans la région de la capitale nationale, et
- Examiner les Statuts en vigueur afin de pouvoir se pencher sur les problèmes circonscrits dans les renseignements fournis.

Le Comité prit par ailleurs la décision de ne pas avoir d'entrevue avec quelconque dirigeant(e) de la Section locale et/ou dirigeant(e) national(e), passé(e) ou actuel(le), ou membre de comités d'enquêtes précédents, ou encore de tout autre membre et ce, dans le but de remettre un rapport objectif.

La première tâche que le comité entreprit consista à examiner de près les Règlements internes actuels de la Section locale 70008, de même que les autres règlements internes qui lui avaient été remis. Après examen de divers règlements internes, le Comité en arriva à la conclusion qu'il conviendrait mieux de rédiger une nouvelle série de règlements internes incluant les pratiques exemplaires relevées de divers autres règlements internes. Ainsi, un texte générique fut rédigé lors des discussions des 4 et 5 octobre.

Le Comité s'attela ensuite à l'examen d'un tableau, créé par lui-même, précisant les divers édifices où travaillent les membres de la Section 70008, lesquels sont répartis un peu partout dans la région de la capitale nationale. Le Comité mit ainsi au point des statistiques préliminaires sur le nombre d'employé(e)s à chaque lieu de travail, et les ministères pour lesquels ils/elles travaillent.

L'ancien co-président national du STSE, Tony Tilley, était dans les locaux du bureau national du STSE à Ottawa dans l'après-midi du 4 octobre pour assister aux réunions qui s'y tenaient. Le Comité lui demanda s'il serait libre pour prendre part à une discussion sur la composition des effectifs, l'emplacement des édifices, ou encore les détails relatifs aux structures ministérielles de Santé Canada (SC) et de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) dans la région de la capitale nationale (RCN). Les discussions avec M. Tilley portèrent strictement sur les effectifs, les emplacements des édifices et les structures ministérielles. Les conseils ainsi fournis ont permis d'élaborer une carte des lieux des bureaux.

À la conclusion de ses réunions le 5 octobre, le Comité avait :

- Une ébauche des Règlements internes, et
- Des données pour préparer une carte des membres et de leurs lieux de travail dans la RCN.

Le 8 octobre, Comité prépara une carte des divers édifices en question et du nombre de membres par lieu de travail à partir des données recueillies lors des réunions des 4 et 5 octobre. Au cours de l'examen des emplacements des lieux de travail des membres, indiqués sur la carte en question, le Comité en arriva à la conclusion que le meilleur moyen de se mettre au service des membres consisterait à procéder à une répartition des effectifs actuels de la Section en plus petites sections locales et ce, à partir de régions géographiques.

Le Comité convoqua ensuite une réunion en personne le 10 novembre 2017, à Halifax (Nouvelle-Écosse), à la fin des réunions et du cours de formation prévus du Conseil national, pour mettre au point les nouveaux Règlements internes et entreprendre la rédaction de son rapport. Le Comité se réunit de 8h30 à midi cette journée.

Le Comité mit fin à sa réunion du 10 novembre en présentant les documents suivants :

- Ébauche des Règlements internes,
- Carte des régions recommandées pour la création d'une section locale,
- Rapport préliminaire du Comité, et
- Recommandations préliminaires pour le Rapport du Comité.
-

Recommandations

Recommandation #1

Que la section locale 70008 soit divisée en trois (3) sections distinctes dans la région de la Capitale nationale d'après les régions géographiques identifiées dans ce rapport du Comité (annexe 1).

Recommandation #2

Que le STSE communique avec les membres de la Section locale 70008 pour sonder leur intérêt à créer une section locale dans les limites fixées par le rapport du présent Comité.

Recommandation #3

Que chacune des sections locales ainsi nouvellement créées dans la RCN doivent adopter les Statuts de la Section, tel qu'approuvé par le Conseil national du STSE, comme point de départ de la gouvernance de ladite Section locale, et que les personnes nouvellement élues aux Exécutifs des sections locales le soient pour un mandat d'un (1) an.

Recommandation #4

Le Vice-président régional qui représente ces sections locales doit faire rapport au Conseil national du STSE à ses réunions régulières pendant une période d'un (1) an, sur la situation des sections ainsi nouvellement créées.

Recommandation #5

Que la fiducie de la Section locale 70008 soit levée une fois un nouvel Exécutif élu et pleinement opérationnel, et que ladite Section locale soit désignée comme Section locale 70008 et qu'elle englobe le secteur du pré Tunney.

Recommandation #6

Que soient créées deux nouvelles sections locales dans la RCN. Les nouvelles sections locales seront identifiées avec un numéro de section locale par le biais du processus de charte locale de l'AFPC, une fois que la section locale aura élu un nouvel exécutif et sera pleinement opérationnelle. La nouvelle section locale comprendra les bâtiments ministériels dans le centre-ville d'Ottawa et la deuxième section locale comprendra tous les bâtiments ministériels qui ne se trouvent pas dans la région du pré Tunney ou du centre-ville d'Ottawa. Les annexes 1 et 2 identifient les lieux des bâtiments et identifient la composition des sections locales.

Recommandation #7

Que toutes les sommes de ladite Section locale en fiducie soient divisées proportionnellement entre les trois (3) nouvelles sections locales et ce, en fonction de leurs effectifs.

Par exemple : une somme de 1 000 \$ en fiducie et mille (1 000) membres – la Section 1 qui compte 750 membres recevrait 750 \$; la Section 2 qui a 200 membres recevrait donc 200 \$, et la Section 3 qui recense 50 membres recevrait 50 \$.

Annexe 1

- Carte des nouvelles sections proposées

Annexe 2

- Nombre de membres par édifice

Annexe 3

- Règlements internes des sections locales